

ANNEE 1963
--+-

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

VU l'Ordonnance N°1/GPRD du 28 Octobre 1963 portant suppression
d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire
de la République ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

Article 1er - L'Union Nationale des Etudiants et Elèves Dahoméens
(U.N.E.E.D.) est dissoute pour compter du 22 Novembre 1963.

Article 2 - Les biens meubles et immeubles appartenant à l'Union
Nationale des Etudiants et Elèves Dahoméens seront recensés.

Ils demeureront provisoirement bloqués en attendant leur
dévolution ultérieure,

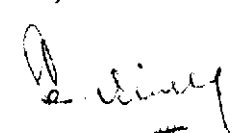
Article 3 - Le Ministre d'Etat chargé de l'Education Nationale
et de la Jeunesse, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
et le Ministre d'Etat chargé des Finances et des Affaires
Economiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié
suivant la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin
sera.

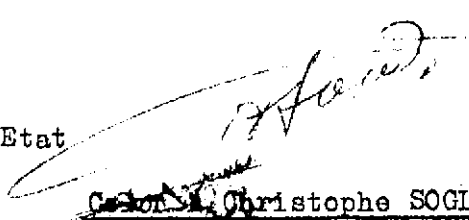
COTONOU, le 23 Novembre 1963

Par le Chef du Gouvernement
Provisoire, le Ministre d'Etat
chargé de l'Education
Nationale et de la
Jeunesse,

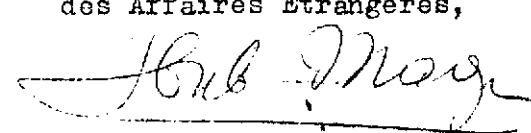

Justin AHOMADEGBE

Le Ministre d'Etat chargé des
Finances et des Affaires
Economiques,


Sourou-Migan APITHY


Christophe SOGLO

Le Ministre d'Etat chargé
des Affaires Etrangères,


Hubert MAGA

Ampliations :

Présidence 6	SGG 5
UNEED 20	Ambadaho-Paris 10
UGEED 20	Archives 1